

Changements au guide de demande pour le volet « Diplômés étrangers en demande »

Entrée en vigueur : Le 26 avril 2024

- Flexibilité dans la façon de prouver les aptitudes linguistiques. Un test de langue n'est pas obligatoire.
- Le test d'anglais essentiel Pearson (Pearson Test of English (PTE) Core) est accepté comme preuve d'aptitude linguistique.
- Modifications rédactionnelles ont été effectuées pour clarifier le texte et assurer sa cohérence.

Entrée en vigueur : Le 7 décembre 2023

- Les candidats peuvent être âgés de 19 à 55 ans.

Entrée en vigueur : Le 22 septembre 2023

- CNP 32102 (Personnel ambulancier et paramédical) et CNP 32124 (Pharmacy technicians) sont admissible

Entrée en vigueur : Le 16 novembre 2022

- Nous passons à la version 2021 de la Classification nationale des professions (CNP).
 - La structure de la CNP 2016 composée de genres et niveaux de compétence (CNP 0, A, B, C et D) sera remplacée par un système à 6 catégories représentant la formation, les études, l'expérience et les responsabilités (FÉER) nécessaires pour exercer une profession.
 - Les codes de profession à 4 chiffres deviendront des codes à 5 chiffres.